

**Décision n° 2025/10
relative à l'accréditation de
ECAM LaSalle
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

Nom : **ECAM LaSalle**
Sigle : ECAM LaSalle
Type : Privé
Académie : Lyon
Sites de l'école : Lyon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2023/04

Objet de la demande d'accréditation

Renouvellement périodique (PE) :

- Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, en formation initiale sous formation d'étudiant, sur le site de Lyon
- Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité génie industriel et mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec ITII Lyon, sur le site de Lyon
- Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité énergétique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec ITII Lyon, sur le site de Lyon
- Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité mécanique et génie électrique, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Lyon

Nouvelle formation (NF) :

Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue sur le site de Lyon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ECAM LaSalle ;
- Vu le rapport établi par Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI, rapporteur principal), Bertrand BONTE (corapporteur), François DECLERCQ (expert), Mohamed BEN BETTAIEB (expert), Anne SCHULZ-BEENKEN (experte internationale), Estelle COURTOT (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14-15 octobre 2025 ;
- Entendu en visioconférence : Monsieur Didier DESPLANCHE, Directeur Général d'ECAM LaSalle,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité génie industriel et mécanique, en partenariat avec ITII Lyon, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité génie industriel et mécanique, en partenariat avec ITII Lyon, sur le site de Lyon	Formation continue	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité énergétique, en partenariat avec ITII Lyon, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité énergétique, en partenariat avec ITII Lyon, sur le site de Lyon	Formation continue	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité mécanique et génie électrique, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2028-2029	restreinte
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel, sur le site de Lyon	Formation continue	2026	2028-2029	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école.

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira **un rapport intermédiaire** sur la mise en œuvre d'un plan d'évolution du taux d'encadrement ainsi qu'un second consacré à l'évolution de l'ancrage de la recherche à tous les niveaux d'activité de l'école.

Ce document est à transmettre **le 15 mars 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations** sur l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre **le 15 septembre 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école :

- . Clarifier les rôles, responsabilités et interactions entre les différentes composantes de l'organigramme ;
- . Traduire chacune des orientations stratégiques sur la période 2025-2030 en programmes opérationnels jalonnés ;
- . Accélérer le processus de déploiement et d'appropriation de la démarche compétences par ses différents acteurs ;
- . Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit en cohérence avec les règlements des études et la déclinaison de la démarche compétences ;
- . Enrichir la pratique Qualité par le déploiement d'un système de management adressant l'ensemble des parties prenantes et intégrant des méthodes éprouvées de gestion et partage de l'information ;
- . Renforcer la sensibilisation des apprenants aux méthodes, techniques et pratiques de recherche ;
- . Réaliser le plan de recrutement nécessaire à l'atteinte d'un taux d'encadrement conforme aux préconisations de R&O face à l'accroissement attendu de l'effectif des apprenants ;
- . Établir et déployer un processus formalisé d'enquêtes auprès des anciens élèves pour en connaître les évolutions professionnelles ;
- . Garantir une composition homogène du corps enseignant permanent conforme aux standards d'une formation d'ingénieur tels qu'ils sont décrits dans R&O.

Pour la formation SNI :

- . Accroître la part des enseignements scientifiques et techniques assurée par des enseignants-chercheurs permanents de l'école ou d'établissements d'enseignement supérieur en convention pour la formation.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	Décision	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle	favorable	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité génie industriel et mécanique	favorable	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité énergétique	favorable	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité mécanique et génie électrique	favorable	2026	2030-2031
Ingénieur diplômé d'ECAM LaSalle, spécialité systèmes numériques et génie industriel	favorable	2026	2028-2029

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2025

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Yoan GALLO, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Farida MAZARI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Sandra THERY, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 19 novembre 2025

Le rapporteur principal
Rodolphe REVERCHON

Le secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU

La Présidente
Claire PEYRATOUT



S. Lobiau

